

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

**N°24.05.10**

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| <i>Présents</i>        | <b>21</b> |
| <i>Pouvoirs</i>        | <b>10</b> |
| <i>Absents Excusés</i> | <b>2</b>  |

**OBJET :**  
**ACQUISITION D'UN**  
**BATIMENT,**  
**CADASTRE CM N°95 A**  
**VOCATION**  
**D'ENSEIGNEMENT,**  
**PROPRIETE DE LA**  
**SCI OPUS, SIS 1361**  
**AVENUE DES**  
**CHABAUDS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS :** Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'établissement d'enseignement privé « L'Université des Petits », cadastré section CM N°95 et sis 1361 avenue des Chabauds est la propriété de la SCI OPUS représentée par Mme MOLINA Patricia.



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

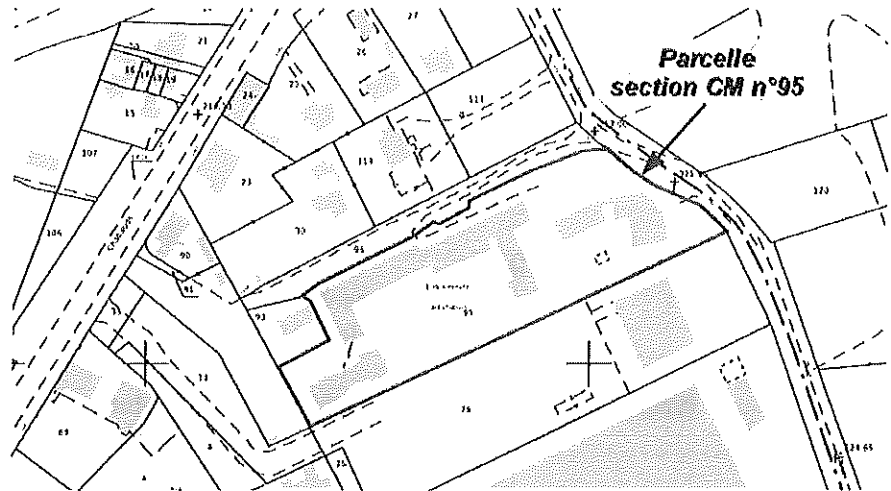
Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 013-211300157-20241209-24\_05\_10-DE

EXTRAIT DU  
**DES DELIBERES**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO



Cette parcelle présente une superficie d'environ 5 969 m<sup>2</sup> et les locaux de l'établissement une surface d'environ 1 500 m<sup>2</sup>.

La parcelle précitée est située en zone UCb au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la Commune et en zone UDa1 au sein du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix arrêté le 22/10/2023.

Des échanges ont été opérés entre la SCI OPUS et la Commune, en vue d'une acquisition de cet établissement par cette dernière.

Cette acquisition constitue une opportunité pour la Commune. En effet, le centre aéré (Accueil de Loisirs sans Hébergement - ALSH) actuellement situé au sein du groupe scolaire Virginie Dedieu contraint très fortement le fonctionnement dudit groupe scolaire.

De plus, le centre aéré a atteint sa capacité maximale d'accueil (210 places). Il en est de même pour le groupe scolaire susmentionné.

Ainsi, l'acquisition de l'établissement « Université des Petits » permettrait à la Commune d'y implanter un centre aéré avec une capacité augmentée (près de 250 places). Le transfert de cette structure sur le secteur des Chabauds permettra également d'accroître la capacité du groupe scolaire Virginie Dedieu et ainsi d'accompagner les futurs programmes de logements projetés au sein du secteur stratégique de Montaury.

Par ailleurs, au-delà d'induire des coûts inférieurs à ceux de la construction d'un équipement d'ALSH neuf, cette acquisition permettrait une mise en œuvre rapide des deux projets précités.

A ce jour, un accord pour une acquisition dudit bien par la Commune au prix de 2 700 00 euros HT hors mobilier a été convenu avec la SCI OPUS. Cet accord est compatible avec l'avis du bien établi par les Domaines en date du 30/09/2024.

Les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

5/10

ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_10-DE

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section CM n°95, d'une superficie d'environ 5 969 m<sup>2</sup>, sise 1361 avenue des Chabauds et propriété de la SCI OPUS, au prix de 2 700 000 euros HT hors mobilier,
- de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 12 novembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,

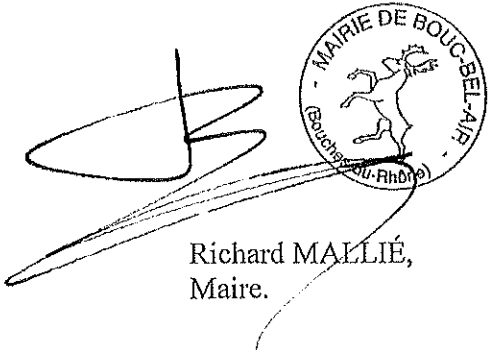
Par 29 voix pour, 0 abstention, 2 voix contre,  
**A la Majorité,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section CM n°95, d'une superficie d'environ 5 969 m<sup>2</sup>, sise 1361 avenue des Chabauds et propriété de la SCI OPUS, au prix de 2 700 000 euros HT hors mobilier. Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le 17/12/2024



Richard MALLIÉ,  
Maire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

*SLOW*

ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_10-DE